



COMPTE RENDU Du Conseil du Gouvernement du 25 rejeb 1436 (14 mai 2015)

Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et les accords internationaux suivants :

Projets de lois :

1. Projet de loi nº 59-13 modifiant et complétant la loi nº 17-99 portant code des assurances.

Approuvé

2. Projet de loi nº 116-12 relatif au régime de l'assurance-maladie obligatoire de base pour les étudiants.

Approuvé

Projets de décrets :

 Projet de décret n° 2-15-367 complétant le décret n° 2-04-423 du 16 kaada 1425 (29 décembre 2004) fixant les conditions et les formes de présentation de la déclaration d'ouverture d'une entreprise, d'un établissement ou d'un chantier.

Approuvé

2. Projet de décret n° 2-15-352 relatif à l'indemnité d'expédition au profit de certains militaires.

Approuvé préalablement à sa soumission à un prochain conseil des ministres.

Accords internationaux :

- Convention de coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis, faite à Casablanca le 17 mars 2015.
 - Projet de loi nº 35-15 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.
- 2. Protocole additionnel à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale faite à Rabat le 18 avril 2008 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Française, fait à Rabat le 6 février 2015.
 - Projet de loi nº 37-15 portant approbation du Protocole additionnel mentionné ci-dessus.

Approuvés